

Avis D'attribution Provisoire

Conformément a la loi N° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les regles générales relatifs au marchés publics, et le décret présedentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée populaire communal annonce a tous les condidats les résultats de la demande des offres ouverte avec capacités minimales N° 02 du 06/03/2026 auprès l'évaluation des offres auprès la commition d'ouverture des plis et d'évaluation des offres datée le 16/03/2026, le projet citée sous dessus est attribué provisoirement suivant le tableau :

Désignation du projet	Nom de l'entreprise	Montant de l'offre	Montant de l'offre après correction	Délai de réalisation	La note d'évaluation	NIF	remarque
Travaux D'amenagement t Exterieur Cite 136 Logts - 2 ^{eme} Tranche-	BOUDJEMAA Safia	11.128.900.00	11.128.900.00	29 jour	78	2782245001161940	Moints disant parmi les Qualifiés techniqu ement

Les condidats peuvent deposent leurs recours auprès la commission communal des marchés publics dans un délai de 10 jours conformément à l'article 82 du décret présidentiel sité ci-dessus apartir de la date de la publication de cet annonce.

Le Président d'APC